CACES R489 Cat.2A - Cariste

Description de la formation

Objectif :

Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de la catégorie concernée.

Durée de la formation : 3 jours

Pré-requis :
Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Programme :
Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur, d'une capacitéinférieure ou égale à 2 tonnes.

Théorie :

- Réglementation : connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention
- Principaux types de chariots - Catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique - Stabilité
- Risques liés à l'utilisation des chariots
- Vérifications d'usage
- Exploitation des chariots
- Manutention des colis de marchandises dangereuses (ADR 1.3)*

Pratique :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres : accès et descente en sécurité - Circulation - Adéquation - Opérations de manutention - Eco-gestes - Stationnement et arrêt
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Passage test CACES®

Validation :
Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des engins de chantier de la catégorie concernée, si résultat positif.